

Dossier de presse

Juillet 2011

# Le milieu agricole et les défis de la sécurité au travail





Le 8 juillet dernier, le SYNAMAP a organisé la 4<sup>ème</sup> édition de ses Rencontres au Palais du Luxembourg, événement incontournable au cours duquel ont été abordés des sujets liés à la prévention et à la protection du travailleur agricole.

Fidèle à son ambition qui est de faire reculer le nombre d'accidents du travail, sources de drames humains et économiques, le SYNAMAP a choisi de consacrer cet événement annuel aux défis de la santé et de la sécurité au travail dans le milieu agricole.

Comme l'ensemble des secteurs d'activités, l'agriculture est touchée par de nombreux accidents du travail et de maladies professionnelles, en dépit de l'implication réelle des acteurs concernés dans la mise en place d'actions de communication actives et dans le rappel permanent des principes généraux de prévention.

Ce secteur a subi une forte mutation en raison de la modernisation des techniques de production et de l'évolution des contextes économiques et sociaux. Désormais, l'agriculteur doit assurer des tâches aussi variées que techniques. Il est donc exposé à de nombreux risques professionnels, dont la prévention s'avère compliquée du fait de la complexité de son métier.

## Témoignages

Wahib OUAZZANI, Ingénieur Service Technique, 3M

*"Les équipements de protection individuelle ne sont pas des produits naturels. Le rôle des fabricants est donc de limiter la gêne au maximum, avec comme première source d'innovation, le confort."*



Isabelle DELPUECH, Responsable de la sécurité pour les utilisateurs, SYNGENTA

*"L'agriculteur est exposé à l'inhalation de produits chimiques mais aussi à la poussière. Cependant, l'exposition des voies respiratoires est moins importante que l'exposition cutanée."*



Lionel GAUDILLERE, Responsable Marquage CE, CTC GROUPE

*"Pour l'agriculteur, l'analyse de risques est fondamentale pour adapter la protection à ses activités. Pour le fabricant, il est indispensable d'associer les méthodes d'essai aux types d'utilisations et aux activités."*



## Protection du travailleur agricole, entre réalité et objectifs

Les interventions de Wahib Ouazzani, Ingénieur Service Technique chez 3M (fabricant d'EPI), d'Isabelle Delpuech, Responsable de la sécurité des utilisateurs chez SYNGENTA (fabricant de produits phytosanitaires) et de Lionel Gaudillère, Responsable Marquage CE au CTC Groupe (organisme notifié et laboratoires accrédités pour les EPI) ont témoigné concrètement de la volonté commune d'améliorer la protection des agriculteurs.

S'il résulte d'une vraie passion, parfois transmise depuis plusieurs générations, le travail d'un exploitant agricole ne rime pas toujours avec la santé. Les cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles sont une réalité, même si depuis 2004, leur nombre diminue de 5 à 9% chaque année.

Les accidents du travail sont principalement liés aux machines agricoles, aux manutentions et positions gênantes qui provoquent des TMS (troubles musculo-squelettiques), etc. 29 358 accidents du travail ont été recensés en 2008 par la MSA (Mutualité Sociale Agricole) chez les exploitants agricoles, dont 69 mortels. Quant aux maladies professionnelles, elles sont essentiellement dues à l'utilisation de produits chimiques et produits phytosanitaires, ou transmises par les animaux. En 2008, 1 632 cas de maladies professionnelles ont été recensés chez les exploitants agricoles.<sup>1</sup> Preuve que les équipements de protection collective et individuelle sont une obligation.

Mais les problématiques liées à la protection des travailleurs agricoles sont complexes du fait des évolutions importantes que le monde agricole a connu ces 25 dernières années (mécanisation), de la diversité des tâches à accomplir (manutention, travail en hauteur, manipulation de mélanges de produits chimiques, entretien des machines et des bâtiments) et de l'isolement dans lequel l'agriculteur est souvent placé pour les mener à bien. Dans ce contexte, il est donc impératif que les agriculteurs s'équipent avec des matériels de protection individuelle adaptés et efficaces, lorsque la protection collective ne suffit pas. Cependant, *"les équipements de protection individuelle ne sont pas des produits naturels. Le rôle des fabricants est donc de limiter la gêne au maximum"* indique Wahib Ouazzani. C'est pourquoi les industriels ne cessent d'innover pour que les produits proposés soient à la fois efficaces et confortables.

Cependant, les EPI n'ont pas été conçus pour le milieu agricole mais pour l'industrie. En effet, la complexité, le nombre et la diversité des tâches de l'exploitant agricole génèrent une réelle difficulté pour trouver un EPI adapté. Car dans le milieu agricole, la protection doit être adaptée à une situation et non à un métier en général.

*"L'agriculteur a besoin d'aide dans l'analyse des risques pour choisir la meilleure façon de se protéger"* précise Wahib Ouazzani qui ajoute *"qu'un EPI doit être efficace et répondre aux exigences des normes, tout en étant confortable pour l'utilisateur"*. *"Le coût des EPI est un facteur important dans la décision d'achat"* nous confie Sybille Czerniakowski, CAP SEINE.

Rendre la protection individuelle plus simple et accessible pour le milieu agricole est donc primordial. Il faut également concevoir un produit en fonction de l'activité, comme le tablier de protection élaboré, en collaboration, par les sociétés Manulutex et Syngenta. *"Ce tablier est le seul produit qui a été conçu en fonction d'une situation réelle"* explique Isabelle Delpuech, Responsable de la sécurité pour les utilisateurs chez Syngenta. *"Il est indispensable d'associer les méthodes d'essai aux types d'utilisations et aux activités"* ajoute Lionel Gaudillère, Responsable Marquage CE au CTC GROUPE. Cependant, toute la complexité dans la conception d'un EPI

réside, non pas dans sa technicité, mais dans son utilisation. En effet, il est facile de constater et d'évaluer la performance d'un produit mais comment savoir si un EPI va être porté par l'agriculteur ? Il faut d'abord prendre en compte ses habitudes et analyser son comportement de consommation. Par exemple, "*l'agriculteur n'aime pas jeter, cela fait partie de sa culture*" précise Isabelle Delpuech. Inutile donc de proposer des EPI à usage unique.

Il faut également impliquer l'agriculteur dans la conception de l'EPI car "*le produit doit être testé par l'agriculteur pour être efficace*" indique Wahib Ouazzani.

Et qui mieux que l'utilisateur connaît ses besoins ?

Mais selon Ronan Vigouroux, UIPP, "*l'EPI idéal n'existera jamais dans l'agriculture car il y a des diversités extrêmes de situations de travail*".

## Mobilisation générale au service de la prévention et de la protection

Lors de cette deuxième table ronde, sont intervenus, Vincent MAGDELAINE, Directeur Général COOP DE FRANCE, Gilles DEBAIRE, Agriculteur mandaté par la Commission Emploi de la FNSEA et Ronan VIGOUROUX, UIPP - Union des Industries de la Protection des Plantes, des représentants d'organismes engagés dans la prévention de la santé et de la sécurité dans le milieu agricole.

Du document unique à l'EPI, la prévention reste la meilleure alliée du risque minimum en matière de sécurité. Fédérer tous les acteurs concernés, des différents secteurs d'activité, autour d'un objectif commun, faire de la santé et de la sécurité au travail une priorité politique et industrielle, est donc plus qu'une nécessité, c'est une obligation... Car pour promouvoir le réflexe EPI chez les agriculteurs, comme chez tous les travailleurs, dans le cadre des principes généraux de prévention, la mobilisation générale est indispensable.

Les initiatives et le travail de prévention des organisations phares du milieu agricole constituent un exemple à suivre pour beaucoup de milieux professionnels.

La première action d'un plan de prévention c'est l'analyse des risques.

L'UIPP - Union des Industries de la Protection des Plantes met en place des projets sur l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, en collaboration avec des organismes comme la MSA, la chambre d'agriculture et la DRAAF, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, mais aussi avec les utilisateurs eux-mêmes. "*L'objectif est de travailler sur toutes les composantes de l'analyse des risques : sensibilisation, information, formation*" nous explique Ronan Vigouroux, UIPP, qui ajoute "*qu'il faut donner à l'agriculture le moyen de réfléchir aux risques encourus*". La mise en place du document unique, devenue une obligation légale, permet aux agriculteurs de mener cette réflexion.

"*Aujourd'hui, le travail effectué par la FNSEA, la MSA et l'inspection du travail a permis de faire du document unique un outil adapté au milieu agricole. Le document unique permet d'avoir une analyse des risques permanents et d'adapter la gestion des risques à sa situation professionnelle*" explique Gilles Debaire, exploitant agricole mandaté par la Commission Emploi de la FNSEA.

Mais dans le milieu de l'agriculture, beaucoup d'exploitants agricoles travaillent seuls, sans salarié. Ils n'ont donc pas recours au document unique et doivent être sensibilisés différemment.

L'information constitue également une phase importante pour la prévention. C'est un moyen efficace pour sensibiliser les agriculteurs et "*créer les bons réflexes pour éviter les accidents*" indique Vincent Magdelaine, Directeur Général de COOP de FRANCE. Une évidence qui est pourtant difficile à mettre en œuvre, car il faut trouver les messages et les arguments qui capteront l'attention des agriculteurs et leur feront prendre conscience de l'enjeu que représentent la prévention des risques et la protection.

Toutefois, "*l'aspect communication est complexe car il y a un décalage de la part de l'agriculteur vis-à-vis des risques*" précise Vincent Magdelaine. Il faut donc des messages forts et très impactant pour garantir l'effet attendu, susciter une réelle prise de conscience sur l'importance de l'analyse des risques et de l'utilisation d'une protection adaptée. Suite au passage d'une vidéo publicitaire canadienne, à la mode anglo-saxonne, c'est-à-dire violente, l'ensemble des intervenants a réagi unanimement : la méthode "gore" n'est pas adaptée au milieu agricole. Il faut donc s'adresser aux agriculteurs sur des tons différents. C'est ce que la FNSEA a fait avec la mise en place d'une campagne de communication, déclinée en affiches et vidéos, sur un ton humoristique, visant à sensibiliser les agriculteurs sur la nécessité de porter des EPI.

Ensuite, la dernière phase d'un plan de prévention c'est la formation. Car il n'est pas toujours



## Témoignages

Vincent MAGDELAINE, Directeur Général COOP DE FRANCE

"*L'agriculteur est un homme orchestre sur son exploitation. Il gère lui-même l'analyse des risques. Créer des réflexes de protection est fondamental pour garantir santé et sécurité dans le milieu agricole.*"



Ronan VIGOUROUX, UIPP

"*L'EPI idéal n'existera jamais dans l'agriculture car il y a des diversités extrêmes de situations de travail.*"



Gilles DEBAIRE, Exploitant agricole mandaté par la Commission Emploi de la FNSEA

"*Aujourd'hui, le travail effectué par la FNSEA, la MSA et l'inspection du travail a permis de faire du document unique un outil adapté au milieu agricole. Le document unique d'évaluation des risques permet d'avoir une analyse des risques permanents et d'adapter la gestion des risques à sa situation professionnelle.*"



facile de connaître les bonnes pratiques de sécurité et se former est le seul moyen pour les apprendre et les comprendre.

Dans le cadre du plan Ecophyto, par exemple, tous les professionnels utilisateurs, distributeurs ou conseillers devront obtenir un certificat pour pouvoir exercer leur métier. L'Ecole des bonnes pratiques phytopharmaceutiques (EBPP), initiée par l'UIPP, réalise des journées de formation "Certiphyto", en partenariat avec les distributions agricoles, des chambres d'agriculture et des caisses de MSA. En un an, dans certaines zones, près de 30 % des chefs d'exploitation ont participé à une telle formation. Les progrès sont tangibles. En effet, le local phytosanitaire est déclaré conforme à la réglementation sur plus de 80 % des fermes.

60 % des agriculteurs formés considèrent ne jamais être en contact avec le produit lors des phases de manipulation avec 77% qui portent des gants et 80 % qui pensent avoir amélioré leur protection individuelle.<sup>2</sup>

*"La motivation des agriculteurs pour suivre les formations est très nette. Les raisons de ce succès ? Les journées correspondent à une vraie attente, mais certainement aussi parce que ce dispositif, pris en charge, est obligatoire"* explique Ronan Vigouroux, UIPP.

Cependant, les ingénieurs de sécurité et médecins du travail ne sont pas formés sur les EPI, un problème qui a été soulevé lors de cette 2<sup>ème</sup> table ronde et qui mérite d'être rapidement résolu. Car rappelons-le, l'EPI est un moyen efficace d'éviter tous types d'accidents et de protéger votre vie !

Peut-être que la clé dans l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail est là ? Il faut obliger, légalement, l'ensemble des travailleurs à se former sur la prévention des risques et les moyens de protection...

<sup>1</sup> Source MSA

<sup>2</sup> Source UIPP

## A propos du SYNAMAP

Le SYNAMAP est une organisation interprofessionnelle, créée en 1961, représentant un secteur industriel performant et socialement vertueux avec :

- 13 500 emplois en France
- 1 milliard d'euros de potentiel "marché"
- 1 leader mondial français

Le marché de la prévention et de la protection de l'homme au travail est une composante incontournable du secteur industriel, tant par sa contribution directe en termes d'emplois marchands et de volumes de marché, qu'en termes d'amélioration de la sécurité et de la santé au travail.

Entre 1956 et 2006, grâce aux efforts conjugués des acteurs de la prévention et de la protection, le nombre d'accidents de travail a diminué de 34%, pour passer de plus d'un million à 700 000 et le nombre de décès a été divisé par quatre. Preuve que la prévention et la protection ne sont pas des contraintes mais une vraie valeur ajoutée pour les entreprises comme pour les comptes de la Nation.

## Contact presse

Laure FERRUS  
Communication  
01.47.17.63.68  
lferrus@synamap.fr

SYNAMAP - Syndicat national des acteurs du marché  
de la prévention et de la protection

39/41 rue Louis Blanc - 92400 COURBEVOIE  
Tel : 01 47 17 64 36 - Fax : 01 47 17 64 97  
infos@synamap.fr - www.synamap.fr

